

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 mars 2000, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition par la communauté urbaine de Lyon, en vue de la création d'une placette et de l'élargissement de la rue des Aqueducs à Lyon 5°, de diverses parcelles désignées ci-après et situées en bordure ouest de cette voie.

Aux termes des compromis qui vous sont soumis, ces parcelles seraient acquises selon les modalités décrites dans le tableau qui suit :

Propriétaires	Superficie (en mètres carrés)	Références cadastrales		Modalités d'acquisition
		numéro	section	
ville de Lyon SCI - 11, rue des Aqueducs	110	134	AZ	à titre gracieux
	13	141	AZ	à titre gratuit suivant l'arrêté de permis de construire n° 69385-98-00312 du 30.07.1998
SNC Aqueducs-Point du Jour	20	137	AZ	à titre gratuit suivant l'arrêté de permis de construire n° 69385-98-0062 du 09.07.1998
	321	127	AZ	
	75	145	AZ	

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu lesdits compromis ;

Vu les arrêtés de permis de construire n° 69385-98-0062 et n° 69385-98-00312 en date des 9 et 30 juillet 1998 ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve ces compromis.

2° - Autorise monsieur le président à les signer ainsi que les actes authentiques à intervenir.

3° - Les frais liés à cette opération, estimés à 19 500 F, seront financés sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercice 2001 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0499.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,